

# Séance du 30 novembre 2018

L'An deux mil dix-huit, le trente novembre, le Conseil Municipal de la Commune de CROTTET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Daniel PERRUCHE, Maire.

Date de Convocation et d'affichage : 26 novembre 2018

Nombre de Conseillers

\* en exercice : 18

\* présents : 17 puis 16

\* votants : 18 puis 17

Présents : MM. PERRUCHE /VERNE/AMET/MANIGAND/HUDELEY/GREUSARD  
VERDIN/DURANDIN/MMES LESSELLIER/COLLARD/DALAIS/DESPLANCHES  
ARTERO/MOREL/TURCHET/FERNANDEZ /LAURENT

Excusés : M. PÊTRE (pouvoir à M. VERNE)

Madame Joëlle LAURENT a été élue secrétaire de séance et a été remplacée en cours de séance par Mme Noreen LESSELIER

Le procès-verbal de la dernière réunion a été lu et adopté.

M. le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

\*\*\*\*\*

- **Activités de la communauté de communes (SCOT ...)**
- **Protection sociale des agents (participation de la commune)**
- **Désignation délégué titulaire et suppléant pour le syndicat Saône Veyle Reyssouze suite à fusion.**
- **Demandes de subventions (PEP et à la MFR + MAM (Maison Assistantes maternelles))**
- **Projet volet roulant à l'école**
- **Plan de désherbage**
- **candélabre supplémentaire dans la cour des HLM de St Laurent**
- **Aide à l'investissement à la Communauté de communes pour le trottoir de la Samiane**
- **Courriers divers**
- **Questions diverses**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme MARCHIONINI , reçue par courrier de ce jour.

Mme MARCHIONINI sera automatiquement remplacée par Monsieur Jean-Philippe LHÔTELAIS (suivant sur la liste des élections municipales du 23 mars 2014 : Avec Vous Pour Crottet)

\*\*\*\*\*

## **Activités de la communauté de communes (SCOT .....**

Rapport a été fait sur la réunion SCOT qui s'est tenue le 30 octobre 2018 à REPLONGES et du dernier conseil communautaire du 26 novembre 2018.

\*\*\*\*\*

## **Protection sociale des agents (participation de la commune)**

Le conseil municipal revoit ce sujet déjà présenté à la réunion du 31 août 2018 et décide à l'unanimité de ne pas augmenter sa participation.

\*\*\*\*\*

## **Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze – Désignation des délégués**

M. le Maire rappelle le projet de fusion des syndicats d'Eau Potable « Basse Reyssouze » et « Saône Veyle », initié par délibérations concordantes des syndicats, et le projet de périmètre et de statuts du futur syndicat dénommé « Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze »

M. le Maire indique que l'arrêté préfectoral portant projet de fusion a été transmis aux membres des syndicats, afin de recueillir leur approbation selon la règle de majorité requise (soit : la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population)

M. le Maire indique que les délégués des communes dans le futur syndicat peuvent être désignés par les conseils municipaux de manière anticipée, afin de procéder dans les meilleurs délais à l'installation du comité syndical début 2019 pour assurer la continuité des missions

VU le projet de statuts du « Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze »,

Le Conseil Municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

- DESIGNE pour représenter la Commune :

délégué titulaire : PERRUCHE Daniel

délégué suppléant : VERDIN Daniel

\*\*\*\*\*

## **Demandes de subventions (PEP et à la MFR + MAM (Maison Assistantes maternelles)**

### **Subvention à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention émanant de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public.

Monsieur le Maire propose d'accorder la somme de Cent Euros à cette association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTE à l'unanimité l'attribution d'une subvention de CENT EUROS à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public.

PRÉCISE que les crédits nécessaires figurent au Budget de la commune

\*\*\*\*\*

### **Subvention à la MFR de Bâgé le Châtel**

La Maison Familiale Rurale de Bâgé sollicite l'attribution d'une subvention de participation au fonctionnement de son établissement, qui scolarise des jeunes domiciliés sur la commune de CROTTET.

Monsieur le Maire propose d'accorder la somme de Cent Euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTE à l'unanimité l'attribution d'une subvention de CENT EUROS à la maison Familiale Rurale de Bâgé le Châtel.

PRÉCISE que les crédits nécessaires figurent au Budget de la commune.

\*\*\*\*\*

### **Subvention à l'association MAM-STRAM-GRAM**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'association MAM STRAM GRAM . Cette association a un projet d'ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) Inclusive.

Elle loue actuellement un local sur la commune de Saint Laurent sur Saône dans lequel sont réalisés actuellement des travaux d'accessibilité, d'aménagement et d'équipement, financés sans aides. Une demande de subvention est en cours auprès de la CAF.

Une subvention même infime serait la bienvenue pour le financement de leur projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTE à l'unanimité l'attribution d'une subvention de CENT EUROS à l'association MAM STRAM pour l'aider à mener à bien son projet de MAM inclusive.

PRÉCISE que les crédits nécessaires figurent au Budget de la commune.

\*\*\*\*\*

### **Projet volet roulant à l'école**

Ce projet sera réétudié en début d'année.

\*\*\*\*\*

## Plan de désherbage

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention a été demandée à l'Agence de l'Eau pour financer une partie du matériel de désherbage.

Un financement de 50 % est espéré.

Les élus prennent connaissance du plan de désherbage envoyé par le syndicat Vivante.

\*\*\*\*\*

## Candélabre supplémentaire dans la cour des HLM de St Laurent

Suite à une demande des habitants du quartier Saint Laurent un candélabre avec détection de présence sera installé sur le parking pour un coût d'environ 3000 €.

\*\*\*\*\*

*La secrétaire de séance est obligée de partir, l'assemblée élit Noreen Lessellier pour continuer le secrétariat de la séance.*

\*\*\*\*\*

## Demande de fonds de concours à la Communauté de communes de la Veyle pour l'aménagement d'un trottoir à la Samiane

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de trottoir rue de la Samiane

Conformément à l'article L.5214-16 alinéa V du code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes de la Veyle peut octroyer le versement d'un fonds de concours.

Dans ce cadre, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour à hauteur de 9 633 €.

	Montant € HT	%
Coût de l'opération / des travaux	21 180,00	
Subvention Département Ain		
Subvention Région		
Subvention Etat		
Fonds concours CCV	9 633,00	45.5 %
Autofinancement	11547,00	54.5 %
TOTAL		100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès de la Communauté de communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant 9 633,00 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La demande d'aide à l'investissement est faite mais seulement 14 conseillers sur 16 présents sont pour la réalisation de ce projet en 2019, deux se sont abstenus.

\*\*\*\*\*

### **Documents d'urbanisme**

Le conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis la réunion du 26 octobre 2018.

### **DPU**

Vte CLERICI / BRITO FERREIRA - GUILLEMOT

### **PC**

**PC 00113418D0013 - SCI MINGRET représenté par Mr MINGRET Jacques** demeurant 1367 route de Pont-de-Veyle 01290 GRIEGES pour l'extension d'un bâtiment industriel - ZA de la Fontaine.

**PC 00113418D0014 - Monsieur et Madame RUDOWSKI Guillaume & Audrey** demeurant 28 impasse Baboux 01290 SAINT-JEAN-SUR-VEYLE pour la construction d'une maison individuelle - 5 rue des Dagaillers.

**PC 00113418D0015 - Club ULM de Crottet représenté par Mr NAVORET Christophe** demeurant 495 route de Cruzilles 01290 LAIZ pour la construction d'un hangar - 295 chemin des meuniers.

**PC 00113418D0003 M01 - Monsieur TOMAS Alexis** demeurant 94 rue Rambuteau 71000 MACON pour la modification de la couleur des menuiseries - lot 2 « le clos du Bief Godard »

**PC 00113418D0016 - Monsieur PRUVOT Didier** demeurant 16 rue de la Poste 01290 PONT-DE-VEYLE pour la construction d'une maison + garage - lot 15 lotissement « les Terrasses »

**PC 00113418D0017 - Monsieur FERNANDEZ Miguel** demeurant 159 rue de la Croix Guérin pour la construction d'un préau - Idem.

**DP**

**DP 00113418D0037 - Monsieur VINCENT Jérôme** demeurant 112 B chemin des Serres pour l'extension de la pièce à vivre - Idem.

**DP 00113418D0038 - Monsieur COUTO DOS SANTOS Patrick** demeurant 178 rue des Terrasses pour la pose d'une clôture rigide - Idem

**DP 00113418D0039 - SA COFONCA représenté par Monsieur FISCH Christian demeurant 889 chemin de l'Aumusse pour la réfection de toiture - Idem.**

\*\*\*\*\*

#### **Courriers divers**

##### **➤ Drapeau des anciens combattants**

Monsieur Grégory TURCHET par courrier du 29 novembre 2018 sollicite la possibilité de refaire le drapeau des anciens combattants de CROTTET à l'identique. Celui-ci était détenu par Monsieur ROZIER président des Anciens combattants, aujourd'hui décédé. Le drapeau est depuis introuvable.

Il a reçu l'avis favorable du président de l'UNAC. Il s'engage à porter ce drapeau à chaque cérémonie (étant lui-même porte drapeau) pour que la mémoire des anciens combattants subsiste.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le remplacement de ce drapeau (valeur environ 600 €).

##### **➤ Attribution d'une 2<sup>ème</sup> fleur**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Villes et Villages fleuris :

La commune de CROTTET se voit décerner le Label 2 Fleurs

\*\*\*\*\*

#### **Questions diverses**

##### **➤ Délégation Service Public de l'assainissement**

La procédure de renouvellement suit son cours, l'ouverture des plis a eu lieu, SUEZ sera à nouveau le fermier pour le prochain contrat d'affermage.

Il n'y a pas de d'augmentation du prix à prévoir à charges des habitants.

\*\*\*\*\*

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour et an susdits.

La séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq minutes.

PERRUCHE	VERNE	MOREL	PÊTRE	LAURENT	MANIGAND
			<i>Excusé</i>		
ARTERO	FERNANDEZ	VERDIN	GREUSARD	HUDELEY	AMET
LESSELLIER	DESPLANCHES	TURCHET	COLLARD	DURANDIN	DALAIS